

## Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du mardi 7 décembre 2021

Report de la séance du 9 novembre 2021 faute de quorum

Date de convocation : 18 novembre 2021  
Nombre de membres en exercice : 18

PRÉFECTURE DE L'EURE

Présents : 11  
Votants : 7

Président de séance : Rémi PRIEZ  
Secrétaire de séance : Caroline PORTHEAULT



Titulaires et suppléants présents : M. PRIEZ, Mme PLAISANCE, Mme PHILIPPE, Mme BONNARD, Mme BERTOUT-BARBEY, Mme SAUVÉ, M. GREMONT

Assistaient à la séance : Mme PORTHEAULT - OTC, Mme GUITTARD - OTC, Mme PETTIER - EPN, M. RUFFE - DGFIP

Titulaires et suppléants excusés : Mmes AUGER, COLLIN, BEAUVILLARD, BANDELIER, Mrs MABIRE, ROUSSEL, GROIZELEAU, ZAYANI, BRULARD, CHASSEREZ

---

### Délibération n°19/2021 – Tarif insertion publicitaire plan et magazines 2022

VU l'art. L.133-7 du Code du Tourisme,  
VU les articles R133-10, R133-14 et R133-15 du Code du Tourisme,  
VU l'article 6 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce,

#### Rapport au comité de direction

La précédente édition du plan de ville datant de 2018, il apparaît nécessaire pour l'Office de Tourisme de disposer d'un plan de ville actualisé.

Initialement, seul le plan de la ville d'Evreux était réalisé. Compte-tenu de sa dimension intercommunale, l'Office de Tourisme propose d'y adjoindre également les plans des communes de plus de 3 000 habitants présentes sur le territoire. Il s'agirait ainsi des communes suivantes : Gravigny, Saint-André-de-l'Eure et Saint-Sébastien-de-Morsent. Ces plans seront pensés pour mettre en avant les principaux équipements publics, culturels et sportifs ainsi que les pistes cyclables, voire équipements touristiques présents.

Afin de permettre de contribuer au financement de ces plans, des insertions publicitaires seront proposées à divers annonceurs du territoire. Il s'agit donc d'en fixer le tarif. Dans le principe, le nombre d'annonceurs serait limité à 10.

Par ailleurs et dans le cadre de son positionnement marketing depuis 2018, l'Office de Tourisme a engagé une démarche de communication vers ses propres habitants via la proposition de magazine « Les Brèves du Comptoir » qui a été édité en 2019 chaque trimestre à 55 000 exemplaires. En 2020, seule l'édition du 1<sup>er</sup> trimestre a pu être réalisée. La crise sanitaire de 2020, prolongée en 2021, a nécessité le report des éditions initialement prévues.

Pour autant, ces deux années de crise ont eu un impact plutôt favorable sur la fréquentation des comptes numériques du Comptoir des Loisirs avec une hausse significative du nombre de ses abonnés tant sur Facebook que sur Instagram. Cependant, la communication via les réseaux sociaux ne permet de toucher qu'une cible avertie.

Or, la stratégie du Comptoir des Loisirs, pour la conquête des habitants d'Evreux et son agglomération, est de positionner l'établissement et son offre auprès d'une population locale la plus large possible. Aussi, dans le cadre du projet de ré-édition de deux magazines « Les Brèves du Comptoir » en 2022, il est également proposé d'anticiper dès à présent la fixation d'un tarif publicitaire pour les annonceurs.

Tarifs insertion publicitaire	Plan de villes 2022	Magazine « Les Brèves du Comptoir »
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 € HT/insertion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3<sup>ème</sup> de couverture : 800 € HT</li> <li>• Dernière de couverture : 1000 € HT</li> </ul>

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (7 voix pour),

- FIXE le tarif insertions publicitaires plan 2022 à 500 € HT par insertion
- FIXE le tarif insertions publicitaires magazine « Les Brèves du Comptoir » à 800 € HT pour la 3<sup>ème</sup> de couverture et 1000 € HT pour la dernière de couverture.

Certifié exécutoire le 7 décembre 2021  
 Transmis en Préfecture le 16 / 12 / 2021  
 Publié le 22 / 12 / 2021

Le Président,

Rémi PRIEZ